



FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE

Section Départementale de l'Eure
17 ter, rue de la côte Blanche, 27 000 Evreux
Téléphone : 02 32 33 01 11 Mail : snudifo27@gmail.com

Avis proposés par la FNEC-FP FO et adoptés à l'unanimité à la F3SCTD du 20 novembre 2025

- 1) Depuis la rentrée scolaire 2025, au vu de l'explosion des fiches SST des collègues portant sur des difficultés liées à l'inclusion scolaire, **les membres de la F3SCTD de l'Eure demandent le maintien et l'ouverture de toutes les places nécessaires dans les établissements médico-sociaux et dans les structures adaptées (ULIS, SEGPA, ...)** pour que les élèves en situation de handicap puissent bénéficier d'une scolarisation adaptée à leurs besoins, notamment les 400 élèves actuellement en attente de place.
Aussi, à la suite de l'annonce de madame la DASEN concernant les retards de la MDPH sur les demandes de renouvellement de notifications, **les membres de la F3SCTD de l'Eure demandent qu'aucune AESH dans cette situation ne voit ses missions d'accompagnement modifiées sans une consultation préalable et directe.**
- 2) **Les membres de la F3SCTD de l'Eure demandent que soient respectés les ORS des personnels et que cessent les injonctions perpétuelles à participer à des réunions non essentielles** (plan filles et maths, conseil école collège, conseils des maîtres inter-écoles, visios pour les directeurs sur les temps du midi ou le soir, ...). Les 48h heures de réunions incombant aux collègues doivent pouvoir être organisées selon leurs souhaits et leurs besoins effectifs.
- 3) Dans le cadre de la formation continue, **les membres de la F3SCTD demandent que les collègues puissent choisir librement les animations dans lesquelles ils souhaitent s'inscrire** et non se voir forcés à participer à des formations en constellation qu'ils n'ont pas choisies.
- 4) Au regard des difficultés engendrée par son interdiction et des difficultés d'organisation constatées, **les membres de la F3SCTD de l'Eure demandent à madame la DASEN de rétablir la possibilité pour les collègues de petite section de maternelle de faire une rentrée échelonnée sur plusieurs jours** à la rentrée de septembre 2026.
- 5) Alors que les salaires diminuent depuis plusieurs années, favorisant le sentiment d'insécurité financière (facteur de RPS), **les membres de la F3SCTD de l'Eure demandent que soient payés au plus vite les retards de remboursements de frais de route engagés par des personnels itinérants (RASED, ...) ainsi que le remboursement des indemnités de stages de remise à niveau.**
- 6) Alors que la MDPH doit rédiger des PPS pour toutes les demandes des élèves atteints de handicap, il est demandé aux directeurs et directrices d'école, au motif d'une surcharge des demandes et un manque de personnel pour les traiter, de rédiger une notification permettant d'élaborer la Mise en Oeuvre du PPS (MOPPS). **Les membres**

de la F3SCTD dénoncent cette consigne départementale et revendiquent le respect des missions de chacun (directeur, MDPH).

7) Les membres de la F3SCTD de l'Eure rappellent la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux ULIS oblige aussi l'employeur à limiter les effectifs :

- des ULIS école à 12 élèves ;
- des ULIS du second degré à 10 élèves.

Les membres de la F3SCT réitèrent leur demande à l'IA DASEN d'appliquer cette circulaire pour garantir la sécurité et préserver les conditions de travail réglementaires des personnels.

8) La formation spécialisée constate l'état de grande détresse de plusieurs personnels du collège de Gaillon. Malgré l'avis de la FS du 5 juin 2025 et la demande écrite de la FNEC FP FO en date du 10 octobre 2025, aucun psychologue n'a été diligenté auprès des collègues du collège de Gaillon. La FS constate que la responsabilité de la DSDEN27 est engagée. La FS renouvelle la demande d'intervention d'un psychologue auprès des personnels de ce collège.